Plan de visibilité suggéré

Programme de subventions auprès des organismes du milieu

DRUMMONDville
Capitale du développement

Introduction

Encourager le développement des arts, de la culture, du sport, des loisirs et de la vie communautaire fait partie des valeurs de la Ville de Drummondville. En effet, la Ville de Drummondville contribue activement à plus de 250 activités, événements, projets et initiatives d'organismes du milieu annuellement, grâce à son programme de subventions d'aide au fonctionnement et aux projets spécifiques. Concrètement, les organismes du milieu bénéficient d'un appui inconditionnel de la Ville de Drummondville qui peut prendre la forme d'un soutien financier, de prêts d'équipements ou de services rendus. La Ville de Drummondville évalue à près de 6,8 M$ son aide au fonctionnement et aux projets des organismes drummondvillois.

Visibilité liée aux subventions

Partenaire de premier plan des organismes œuvrant dans le secteur des arts, de la culture, du sport, des loisirs et de la vie communautaire, la Ville de Drummondville souhaite être associée à leurs réussites. La visibilité retirée du programme de subventions démontre l'engagement concret de la Ville de Drummondville dans son milieu. Elle lui permet également un rayonnement dans la région du Centre-du-Québec et, à l'occasion, ailleurs au Québec.

Pour ce faire, la Ville de Drummondville a développé ce plan de visibilité qui est suggéré aux organismes du milieu en échange de contributions financières, de prêts d'équipements ou de services rendus. Comme stipulé dans le protocole d'entente, ce plan de visibilité est transmis aux organismes à titre indicatif afin que ces derniers soient orientés concernant les attentes de la Ville de Drummondville en la matière.

Somme toute, la Ville de Drummondville s'attend à bénéficier d'une visibilité représentative de sa contribution financière et de la valeur estimée des prêts et des services rendus.

Dans la prochaine section du présent document, vous trouverez les éléments de visibilité suggérés pour les subventions de moins de 1 000 $, entre 1 001 $ et 5 000 $, entre 5 001 $ et 15 000 $ et de plus de 15 000 $, et ce, sans entente particulière.

Plan de visibilité suggéré

Subvention de moins de 1 000 $

- ✓ Invitation envoyée au Cabinet du maire pour toute **activité médiatique** (conférence de presse, inauguration, lancement, dévoilement, etc.) liée à l'activité, à l'événement ou au projet de l'organisme;
- ✓ Positionnement du logo corporatif de la Ville de Drummondville (Drummondville, Capitale du développement) sur le **matériel promotionnel** lié à l'activité, à l'événement ou au projet de l'organisme;
- ✓ Possibilité d'affichage pour la Ville de Drummondville sur le **lieu physique** (si applicable) de l'activité, de l'événement ou du projet de l'organisme. La Ville de Drummondville a la responsabilité de fournir son matériel promotionnel.

Subvention entre 1 001 $ et 5 000 $

- ✓ Invitation envoyée au Cabinet du maire pour toute **activité médiatique** (conférence de presse, inauguration, lancement, dévoilement, etc.) liée à l'activité, à l'événement ou au projet de l'organisme;
- ✓ Allocution d'un représentant officiel de la Ville de Drummondville lors des **activités médiatiques** (conférence de presse, inauguration, lancement, dévoilement, etc.) liées à l'activité, à l'événement ou au projet de l'organisme;
- ✓ Positionnement du logo corporatif de la Ville de Drummondville (Drummondville, Capitale du développement) sur le **matériel promotionnel** lié à l'activité, à l'événement ou au projet de l'organisme (dimensions du logo proportionnelles à la contribution de la Ville de Drummondville et principe d'équité avec les autres partenaires);
- ✓ Positionnement du logo corporatif de la Ville de Drummondville (Drummondville, Capitale du développement) dans la section partenaire du **site Web** (si applicable) lié à l'activité, à l'événement ou au projet de l'organisme (dimensions du logo proportionnelles à la contribution de la Ville de Drummondville et principe d'équité avec les autres partenaires);
- ✓ Possibilité d'affichage pour la Ville de Drummondville sur le **lieu physique** (si applicable) de l'activité, de l'événement ou du projet de l'organisme. La Ville de Drummondville a la responsabilité de fournir son matériel promotionnel;
- ✓ Possibilité de tenir une **séance photo** avec les représentants officiels de la Ville de Drummondville et de l'organisme lors de la remise officielle du chèque associé à la participation financière de la Ville de Drummondville.

Subvention entre 5 001 $ et 15 000 $

- ✓ Invitation envoyée au Cabinet du maire pour toute **activité médiatique** (conférence de presse, inauguration, lancement, dévoilement, etc.) liée à l'activité, à l'événement ou au projet de l'organisme;

- ✓ Allocution d'un représentant officiel de la Ville de Drummondville lors des **activités médiatiques** (conférence de presse, inauguration, lancement, dévoilement, etc.) liées à l'activité, à l'événement ou au projet de l'organisme;

- ✓ Positionnement du logo corporatif de la Ville de Drummondville (Drummondville, Capitale du développement) sur le **matériel promotionnel** lié à l'activité, à l'événement ou au projet de l'organisme (dimensions du logo proportionnelles à la contribution de la Ville de Drummondville et principe d'équité avec les autres partenaires);

- ✓ Positionnement du logo corporatif de la Ville de Drummondville (Drummondville, Capitale du développement) sur le **site Web** (si applicable) lié à l'activité, à l'événement ou au projet de l'organisme (dimensions du logo proportionnelles à la contribution de la Ville de Drummondville et principe d'équité avec les autres partenaires);

- ✓ Positionnement du logo corporatif de la Ville de Drummondville (Drummondville, Capitale du développement) dans toutes les **publicités imprimées** (si applicable) liées à l'activité, à l'événement ou au projet de l'organisme (dimensions du logo proportionnelles à la contribution de la Ville de Drummondville et principe d'équité avec les autres partenaires);

- ✓ Mention de la Ville de Drummondville dans tous les **placements publicitaires à la radio** (si applicable) liés à l'activité, à l'événement ou au projet de l'organisme sous la forme *Une invitation de la Ville de Drummondville* à la fin de la publicité;

- ✓ Présentation du logo corporatif de la Ville de Drummondville (Drummondville, Capitale du développement) dans toutes les **publicités télévisuelles** (si applicable) liées à l'activité, à l'événement ou au projet de l'organisme (dimensions du logo proportionnelles à la contribution de la Ville de Drummondville et principe d'équité avec les autres partenaires);

- ✓ Possibilité d'affichage pour la Ville de Drummondville sur le **lieu physique** (si applicable) de l'activité, de l'événement ou du projet de l'organisme. La Ville de Drummondville a la responsabilité de fournir son matériel promotionnel;

- ✓ Possibilité de tenir une **séance photo** avec les représentants officiels de la Ville de Drummondville et de l'organisme lors de la remise officielle du chèque associé à la participation financière de la Ville de Drummondville.

Subvention de plus de 15 000 $

- ✓ Invitation envoyée au Cabinet du maire pour toute **activité médiatique** (conférence de presse, inauguration, lancement, dévoilement, etc.) liée à l'activité, à l'événement ou au projet de l'organisme;

- ✓ Allocution d'un représentant officiel de la Ville de Drummondville lors des **activités médiatiques** (conférence de presse, inauguration, lancement, dévoilement, etc.) liées à l'activité, à l'événement ou au projet de l'organisme;

- ✓ Possibilité d'affichage pour la Ville de Drummondville lors des **activités médiatiques** (si applicable) de l'activité, de l'événement ou du projet de l'organisme. La Ville de Drummondville a la responsabilité de fournir son matériel promotionnel;

- ✓ Positionnement du logo corporatif de la Ville de Drummondville (Drummondville, Capitale du développement) sur le **matériel promotionnel** lié à l'activité, à l'événement ou au projet (dimensions du logo proportionnelles à la contribution de la Ville de Drummondville et principe d'équité avec les autres partenaires);

- ✓ Citation du maire de Drummondville dans toutes les **communications officielles** (écrites) liées à l'activité, à l'événement ou au projet de l'organisme;

- ✓ Insertion d'un mot du maire de Drummondville dans le **programme souvenir ou le dépliant officiel** (si applicable) de l'activité, de l'événement ou du projet de l'organisme;

- ✓ Positionnement du logo corporatif de la Ville de Drummondville (Drummondville, Capitale du développement) sur le **site Web** (si applicable) lié à l'activité, à l'événement ou au projet de l'organisme (dimensions du logo proportionnelles à la contribution de la Ville de Drummondville et principe d'équité avec les autres partenaires);

- ✓ Positionnement du logo corporatif de la Ville de Drummondville (Drummondville, Capitale du développement) dans toutes les **publicités imprimées** (si applicable) liées à l'activité, à l'événement ou au projet de l'organisme (dimensions du logo proportionnelles à la contribution de la Ville de Drummondville et principe d'équité avec les autres partenaires);

- ✓ Mention de la Ville de Drummondville dans tous les **placements publicitaires à la radio** (si applicable) liés à l'activité, à l'événement ou au projet de l'organisme sous la forme *Une invitation de la Ville de Drummondville* à la fin de la publicité;

- ✓ Présentation du logo corporatif de la Ville de Drummondville (Drummondville, Capitale du développement) dans toutes les **publicités télévisuelles** (si applicable) liées à l'activité, à l'événement ou au projet de l'organisme (dimensions du logo proportionnelles à la contribution de la Ville de Drummondville et principe d'équité avec les autres partenaires);

- ✓ Possibilité d'affichage pour la Ville de Drummondville sur le **lieu physique** (si applicable) de l'activité, de l'événement ou du projet de l'organisme. La Ville de Drummondville a la responsabilité de fournir son matériel promotionnel;

- ✓ Possibilité de tenir une **séance photo** avec les représentants officiels de la Ville de Drummondville et de l'organisme lors de la remise officielle du chèque associé à la participation financière de la Ville de Drummondville.

Utilisation adéquate du logo officiel

La Ville de Drummondville reconnaît l'importance d'une image de marque forte, cohérente et clairement définie. Pour ce faire, son utilisation doit s'effectuer conformément à son Guide de normes graphiques. Tout organisme autorisé à utiliser l'image de marque de la Ville de Drummondville s'engage à le faire en respect du Guide de normes graphiques. La version officielle de ce guide et l'identité visuelle corporative se trouvent au bas de la section *Médiathèque* du site Web de la Ville de Drummondville (www.drummondville.ca).

Néanmoins, les organismes peuvent communiquer, en tout temps, avec le service municipal assurant la gestion de leur demande de subvention à la Ville de Drummondville, s'ils veulent la version électronique du Guide de normes graphiques, le logo officiel dans divers formats ou pour toute autre question relativement à la visibilité.

Normes graphiques en bref

Signature officielle avec l'énoncé de positionnement

La version couleur du logo officiel de la Ville de Drummondville doit être privilégiée. Par ailleurs, la mention *Capitale du développement* fait partie intégrante de la signature officielle.

DRUMMONDville
Capitale du développement

Taille minimale du logo

La largeur de la signature officielle doit être supérieure à 1 pouce (2,54 centimètres), et ce, indépendamment de son utilisation.

Espace de protection

Pour assurer une clarté et une lisibilité optimales de la signature officielle de la Ville de Drummondville, un espace de protection est nécessaire. Cet espace permet d'isoler l'identification visuelle de tout autre élément typographique, graphique ou visuel. Pour ce faire, le logo doit toujours être entouré d'un espace égal ou supérieur à la hauteur du « D » de Drummondville. Cette règle doit s'appliquer en toutes circonstances, peu importe le type d'utilisation, le support, le format et la version employés.

Versions du logo officiel

	C	M	Y	K	R	G	B
PANTONE 302	100	48	12	58	0	59	92
PANTONE 3015	100	35	3	21	0	98	155
PANTONE 369	68	0	100	0	100	167	11

Mauvaises utilisations

Ne pas utiliser le logo sans l'énoncé de positionnement.

Ne pas modifier les couleurs du logo.

Ne pas mettre le logo en angle.

Ne pas ajouter d'effets sous le logo.